



THINE
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/06/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 12/05/2025 à 09:35

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise THINE - SIREN : 929570034					Néant <input type="checkbox"/>
Durée de l'exercice en nombre de mois 7 Durée de l'exercice précédent					
					Exercice N clos le 31/12/2024
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016	
	Immobilisations corporelles	028	100 314	030	100 314
	Immobilisations financières (1)	040	4 950	042	4 950
TOTAL I (5)			044	105 264	105 264
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	1 580	052	1 580
	Stocks marchandises	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070	
	Créances autres (3)	072	2 494	074	2 494
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10 615	086	10 615
	Charges constatées d'avance	092		094	
	TOTAL II	096	14 688	098	14 688
TOTAL GENERAL (I + II)			110	119 952	112
PASSIF					Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées			130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131		132
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	-28 937
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	TOTAL I			142	-27 937
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	49 496
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	16 353
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172	980
	Comptes courants d'associés			173	81 060
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	TOTAL III			176	147 889
	TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	119 952
RENOVS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise THINE - SIREN : 929570034							<input type="checkbox"/>
A - RÉSULTAT COMPTABLE							N clôt le 31/12/2024
Ventes de marchandises			209	0	210	0	
Production vendue biens			215	0	214	7 937	
Production vendue services			217	0	218	0	
Production stockée				222		0	
Production immobilisée				224		0	
Subventions d'exploitation reçues				226		0	
Autres produits				230		108	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232 8 046
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		0	
Variation de stock (marchandises)				236		0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		5 964	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		-1 580	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier	0	immobilier	0	242	27 598
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	0	244	134
Rémunérations du personnel					250	4 152	
Charges sociales					252	67	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	0	254	0	
Dotations aux provisions					256	0	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	0	262	53	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260	0			
Total des charges d'exploitation (II)							264 36 388
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-28 342	
Produits financiers				(III)		280	0
Produits exceptionnels				(IV)		290	0
Charges financières				(V)		294	595
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	0	300	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)		348	0			
Impôts sur les bénéfices			(VI)		306	0	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-28 937	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						312 0 314 28 937
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316	0		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	0		
	Provisions non déductibles			322	0		
	Impôts et taxes non déductibles			324	0		
	Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330 0
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	0	251 0
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	0	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999 0
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	0
	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0	342 0
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0	
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurale	138	0	
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0	
	ZFANG 44 quaterdées	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992	0				
	Créance report en arrière du déficit			346	0		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	0	354 28 937
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	0	
Déficits antérieurs reportables						360	0
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	372 28 937

3. **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>THINE - SIREN : 929570034</u>								<input type="checkbox"/> Néant
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406	
	Autres	410	412		414		416	
Terrains		420	422		424		426	
Constructions		430	432		434		436	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	442	15 333	444		446	15 333
Installations générales, aménagements divers		450	452	83 989	454		456	83 989
Matériel de transport		460	462		464		466	
Autres immobilisations corporelles		470	472	992	474		476	992
Immobilisations financières		480	482	4 950	484		486	4 950
	TOTAL	490	492	105 264	494		496	105 264
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504		506	
Terrains		510	512		514		516	
Constructions		520	522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	532		534		536	
Installations générales, aménagements divers		540	542		544		546	
Matériel de transport		550	552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560	562		564		566	
	TOTAL	570	572		574		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR								
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé								
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Plus ou moins-values		
						19%	15% ou 12,8%	0%
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594	595
	TOTAL				596	585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>THINE - SIREN : 929570034</u>						Néant <input type="checkbox"/>
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
	TOTAL	680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			Dotations	Reprises		
Fonds commercial			681		683	
Autres immobilisations incorporelles			700		705	
Terrains			710		715	
Constructions			720		725	
Installations techniques, matériel et outillage			730		735	
Installations générales agencements aménagements divers			740		745	
Matériel de transport			750		755	
Autres immobilisations corporelles			760		765	
	TOTAL	770			775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					TOTAL à reporter	780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter
Déficits imputés						983
Déficits reportables						984
Déficits de l'exercice						860 28 937
Total des déficits restant à reporter						870 28 937
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380
N° du centre de gestion agréé						388 0
Montant de la TVA collectée						374 794
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 2 809
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : THINE - SIREN : 929570034	Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/06/2024 et clos le : 31/12/2024	Données en nombre de mois : 7	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE THINE - SIREN : 929570034

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL	Dénomination AYACH CORPORATION				
N° SIREN (si société établie en France)	844922088	% de détention	49	Nb de parts ou actions	499
Adresse :					
85 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE FRANCE					
.....					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MADAME	Nom de famille KHARBUTLY				
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
.....					
Naissance : Date 28/06/1967	N° Département 99	Commune	ALEP	Pays	FRANCE
Adresse :					
55 chemin de Chateau Gombert Bat G2 Résidence Val des Pins,Bat G2 13013 MARSEILLE FRANCE					
.....					
Titre	Nom de famille				
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays	
Adresse :					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | THINE - SIREN : 929570034 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			



Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du	01/06/2024	au	31/12/2024	ou Année :	2024
Dénomination de l'entreprise : THINE					Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 929570034			PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>		
Régime de l'Intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)					
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)					
Dénomination, SIREN et adresse					

I. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

Autres créances non reportable et non restituables

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail

2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)

Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dans le montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :**III - CAS PARTICULIERS****CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N**

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (MARSEILLE 1ER)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

THINE - SIREN : 929570034

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	1380300801965610C0202587	
Invariant du local	138030080196	
Adresse du local	Lot 1 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0007 RUE ROUGET DE L ISLE 13001 MARSEILLE 1ER	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SCI AYACH IMMO	6540
SIREN du propriétaire du local	844922088	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	19 800	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/06/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime fiscal normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovante, cocher la case ci-dessous					
Si option pour le régime simplifié des sociétés (art. 2065-Bis (exercice de transition) : cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société THINE - SIREN : 929570034			Adresse du principal établissement **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social 9 RUE ROUGET DE LISLE 13001 MARSEILLE FRANCE			Ancienne adresse en cas de changement		
B RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	RESTAURATION RAPIDE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	28	937
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (238 quindecies)				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septuagies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)	<input type="checkbox"/>				
D CONTRIBUTIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	PENNYLANE		
LOGICIEL : CEDRA, ETOU CDA		Yes - CDA	<input type="checkbox"/>	Yes - CDA	<input type="checkbox"/>
G CONTRAT DE TRAVAIL					
GROUPE CEDRA 111 RUE JEAN MERMOZ 13008 MARSEILLE 8 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)	<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR TELEDEC.FR

		Si déposé燕ant, cochez la case : <input type="checkbox"/>					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a					
	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distrib. correspondt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d					
Montant des autres distributions:		e					
		f					
		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		j					
Montant des revenus répartis	Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commanditaires - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Montant des sommes versées		
MME Zubaida KHARButLY 55 chemin de Chateau Gombert 13013 MARSEILLE FRANCE	501	2024	2 000	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				4 152		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
						Nombre de reçus délivrés	